

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Procès-verbal de la session régulière des membres du conseil d'administration de la **RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE** tenue à l'hôtel de ville de Shawinigan (550, avenue de l'Hôtel-de-Ville), le **MARDI, quatorzième jour du mois de juillet** deux mille neuf (14 juillet 2009), à compter de **VINGT HEURES DIX MUNUTES (20 H 10)**, à laquelle sont présents:

Monsieur Pierre Bouchard, Président et Représentant de la MRC des Chenaux;
Madame Lise Landry, Représentante de la Ville de Shawinigan;
Monsieur Robert Landry, Représentant de la MRC de Maskinongé;
Monsieur Claude Boulanger, Représentant de la MRC de Maskinongé;
Monsieur Marcel Marchand, Représentant de la MRC des Chenaux;
Monsieur Paul Labranche, Représentant de la MRC de Mékinac.
Monsieur Pierre A. Dupont, Représentant de la Ville de Trois-Rivières.

QUORUM

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur Pierre Bouchard, Président et Représentant de la MRC des Chenaux.

Rés.: 2009-07-3491

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **MADAME LISE LANDRY**, Représentante de la Ville de Shawinigan, appuyée par **MONSIEUR MARCEL MARCHAND**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente session qui se détaille ainsi :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Dépôt de la correspondance
5. Adoption du procès verbal de la séance régulière du 9 juin 2009
6. Adoption des comptes
7. Octroi du contrat OS-541 pour la collecte et le transport des matières recyclables pour les municipalités et le transport des matières recyclables pour les municipalités de Hérouxville, Grandes-Piles, Saint-Séverin, Saint-Stanislas, Sainte-Thècle, Lac-aux-Sables et Saint-Adelphe ainsi que pour certains secteurs de la Ville de Shawinigan soit Saint-Georges, Saint-Gérard, Lac-à-la-Tortue et Saint-Jean-des-Piles
8. Entérinement l'octroi du contrat d'acquisition des pièces nécessaires à la réparation du compacteur 350
9. Renouvellement de l'entente pour la gestion de la balance au centre de transfert de La Tuque

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

10. Appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'opération d'une chargeuse (rétro-excavatrice) au centre de transfert de La Tuque
11. Entérinement de l'embauche d'une ressource à l'administration
12. Autres sujets
 - Nomination d'un délégué / Conseil d'administration de Récupération Mauricie s.e.n.c.
 - Délégué au conseil d'administration du Conseil régional en environnement (Mauricie)
 - Octroi du contrat de service d'entretien ménager
 - Vente de véhicules
 - Octroi du contrat de fourniture d'une pelle hydraulique
 - Contrat pour la construction d'un puits de remplacement crépiné
 - Octroi du contrat de fourniture d'un système de refroidissement et d'un échangeur à tube pour la compression du biogaz au LET de Champlain
 - Appel d'offres pour la fourniture et l'installation de panneaux de contrôle des surpresseurs de biogaz au LET de Champlain
 - Appel d'offres pour un contrat de service d'électricien et de fourniture de matériel électrique
 - Prolongation du contrat de transport pour le centre de transfert de Sherbrooke
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3492

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SESSION RÉGULIÈRE
DU 9 JUIN 2009**

Il est proposé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'adopter le procès-verbal de la session régulière des membres du conseil d'administration de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie tenue le 9 juin 2009.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2009-07-3493 ADOPTION DES COMPTES

Il est proposé par **MONSIEUR PIERRE A. DUPONT**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 8 juillet 2009 (cote " R-2009-07 ") pour une somme n'excédant pas 2 015 253.69 \$.

Adoptée à l'unanimité

**Rés.: 2009-07-3494 OCTROI DU CONTRAT OS-541 POUR LA COLLECTE ET LE
TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES POUR LES
MUNICIPALITÉS ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES
RECYCLABLES POUR LES MUNICIPALITÉS DE
HÉROUXVILLE, GRANDES-PILES, SAINT-SÉVERIN, SAINT-
STANISLAS, SAINTE-THÈCLE, LAC-AUX-SABLES ET
SAINT-ADELPHÉ AINSI QUE POUR CERTAINS SECTEURS
DE LA VILLE DE SHAWINIGAN SOIT SAINT-GEORGES,
SAINT-GÉRARD, LAC-À-LA-TORTUE ET SAINT-JEAN-
DES-PILES**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a implanté sur son territoire un système de collecte sélective de porte à porte;

ATTENDU que les contrats actuellement en vigueur sur le territoire de la Ville de Shawinigan (Saint-Georges, Saint-Gérard, Lac-à-la-Tortue et Saint-Jean-des-Piles) ainsi que sur le territoire des municipalités de Hérouxville, Grandes-Piles, Saint-Stanislas, Saint-Séverin et Sainte-Thècle viennent à échéance à la mi-septembre 2009;

ATTENDU que les contrats actuellement en vigueur sur le territoire des municipalités de Lac-aux-Sables et Saint-Adelphe viennent à échéance le premier janvier 2010;

ATTENDU la résolution 2009-05-3460 autorisant le directeur Transport et recyclage, monsieur Yves Groleau, à procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières recyclables sur les territoires ci-dessus mentionnés;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU les soumissions déposées :

Soumissionnaires	Coût par foyer(taxes en sus)		
	Option A Durée 1 an (avec possibilité d'une année supplémentaire)	Option B Durée 2 ans (avec possibilité d'une année supplémentaire)	Option C Durée 5 ans
Matrec	58.70 \$	59.44 \$	59.84 \$
Excavation RMG inc.	50.46 \$	51.72 \$	52.31 \$

ATTENDU les intentions exprimées par la MRC de Mékinac de prendre en charge la collecte des matières résiduelles dans un avenir prochain;

ATTENDU les recommandations du directeur Transport et recyclage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PIERRE A. DUPONT**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat OS-541 pour la collecte et le transport des matières recyclables sur les territoires ci-dessus mentionnés, selon l'option A, au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Excavation RMG inc., pour une somme de 50.46 \$ par foyer (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

**ENTÉRINEMENT L'OCTROI DU CONTRAT
D'ACQUISITION DES PIÈCES NÉCESSAIRES À LA
RÉPARATION DU COMPACTEUR 350**

Ce sujet est reporté à une session ultérieure.

Rés.: 2009-07-3495

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LA GESTION
DE LA BALANCE AU CENTRE DE TRANSFERT DE
LA TUQUE**

ATTENDU l'échéance prochaine de l'entente intervenue entre la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie et Les Ateliers Latuquois, concernant l'opération de la balance et de la guérite au centre de transfert de La Tuque;

ATTENDU que Les Ateliers Latuquois est une Association personnifiée constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies*, Partie 3 (OSBL);

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU les recommandations du directeur transport et recyclage, monsieur Yves Groleau, de reconduire ladite entente pour une période de six mois, soit du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2009, pour un maximum de dépense de 24 900 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME LISE LANDRY**, Représentante de la Ville de Shawinigan, et résolu d'autoriser le directeur transport et recyclage, monsieur Yves Groleau, à signer, pour et au nom de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, la nouvelle entente avec Les Ateliers Latuquois, pour une période de six mois (6) mois, soit jusqu'au 31 décembre 2009, pour l'opération de la balance et de la guérite au centre de transfert de La Tuque, selon les mêmes termes et conditions que ceux prévues à l'entente actuelle, sauf quant aux dépenses qui ne doivent pas dépasser 24 900 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3496

**APPEL D'OFFRES PAR INVITATION POUR LA
FOURNITURE ET L'OPÉRATION D'UNE CHARGEUSE
(RÉTRO-EXCAVATRICE) AU CENTRE DE TRANSFERT DE
LA TUQUE**

ATTENDU que la Ville de La Tuque a mandaté la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour la gestion du centre de transfert situé sur le territoire de la Ville;

ATTENDU la nécessité de louer une rétroexcavatrice opérée afin d'effectuer les opérations audit centre de transfert;

ATTENDU le terme de l'actuel contrat octroyé à Les Entreprises Charles Morissette inc;

ATTENDU la nécessité de procéder à un appel d'offres par invitation pour l'octroi d'un nouveau contrat pour la location d'une rétroexcavatrice avec opérateur, afin d'assurer les opérations au centre de transbordement de La Tuque, pour la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 30 avril 2010,

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR MARCEL MARCHAND**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'autoriser le directeur transport et recyclage, monsieur Yves Groleau, à procéder à un appel d'offres par invitation pour la location d'une rétro-excavatrice avec opérateur, afin d'assurer les opérations au centre de transbordement de La Tuque, pour la période allant du 1^{er} septembre 2009 au 30 avril 2010, auprès des entreprises suivantes :

- Charles Morissette inc.;
- Construction F. Paré inc.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3497

**ENTÉRINEMENT DE L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE À
L'ADMINISTRATION**

ATTENDU la résolution 2009-04-3430 autorisant la directrice des ressources humaines à procéder à l'ouverture d'un poste à l'administration et à initier le processus de sélection afin de le combler,

ATTENDU le processus de sélection auquel ont participé le directeur des ressources humaines par intérim, l'analyste comptable et le trésorier,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME LISE LANDRY**, Représentante de la Ville de Shawinigan, appuyée par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'entériner l'embauche de madame Chantal Croteau à titre de commis à la comptabilité à l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur, en date du 6 juillet 2009.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3498

**NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ / CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE RÉCUPÉRATION MAURICIE
S.E.N.C.**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a formé, avec le Groupe RCM inc., une société en nom collectif pour l'exploitation du centre de tri au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès, le 3 février 2004;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU qu'aux termes du contrat de société en nom collectif, la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie est autorisée à nommer deux (2) des cinq (5) administrateurs qui forment le conseil d'administration de la société, les trois (3) autres devant être nommés par le Groupe RCM inc.;

ATTENDU la résolution 2008-04-3114 recommandant la nomination de monsieur Pierre Bouchard à titre d'administrateur du conseil d'administration de Récupération Mauricie s.e.n.c.;

ATTENDU que le mandat de Monsieur Bouchard à titre d'administrateur du conseil d'administration de Récupération Mauricie s.e.n.c. a pris fin au mois de mai dernier;

ATTENDU la nécessité de nommer un représentant pour siéger sur ledit conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR MARCEL MARCHAND**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu de nommer monsieur Pierre Bouchard pour siéger à titre d'administrateur du conseil d'administration de Récupération Mauricie s.e.n.c.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3499

**DÉLÉGUÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL
RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT (MAURICIE)**

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie est représentée au conseil d'administration du Conseil régional en environnement de la Mauricie (CRE-Mauricie) depuis 1996;

ATTENDU que la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie désire poursuivre son engagement au sein du Conseil régional en environnement de la Mauricie (CRE-Mauricie);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MADAME LISE LANDRY**, Représentante de la Ville de Shawinigan, appuyée par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de mandater monsieur Robert Comeau pour agir à titre de représentant de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie au sein du conseil d'administration du Conseil régional en environnement de la Mauricie (CRE-Mauricie), pour l'année 2009-2010.

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est également résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la cotisation annuelle au Conseil régional en environnement de la Mauricie (CRE-Mauricie), au montant de 25 \$, pour l'exercice 2009-2010.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3500

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN
MÉNAGER**

ATTENDU la résolution 2009-06-3479 autorisant le directeur ingénierie et infrastructures, monsieur Jean-Olivier Chénier, à procéder à un appel d'offres par invitation pour le service d'entretien ménager auprès des entreprises suivantes :

- Multi-Boulot
- Ateliers des Vieilles Forges
- Service d'entretien ménager Stéphanois

ATTENDU les soumissions déposées :

Soumissionnaires	Coût (taxes incluses) incluant 1 année d'option	
	Mensuel	Annuel
Service d'entretien ménager Stéphanois	3 330,94 \$	39 971,28 \$
Multi-Boulot	5 582,80 \$	66 993,60 \$

ATTENDU les recommandations du directeur ingénierie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MARCEL MARCHAND**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, et résolu d'octroyer le contrat du service d'entretien ménager au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Service d'entretien ménager Stéphanois, pour une somme annuelle de 39 971,28 \$ (taxes incluses) incluant une année d'option.

Adoptée à l'unanimité

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Rés.: 2009-07-3501

VENTE DE VÉHICULES

ATTENDU le plan de redressement de la situation financière 2009 déposé au conseil d'administration en avril 2009;

ATTENDU que ledit plan de redressement prévoit la vente des surplus d'actif de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;

ATTENDU que, suite au retrait progressif de la Régie de la compétence 1 (transport), deux camions de collecte de matières résiduelles ne seront plus utilisés;

ATTENDU l'offre d'achat au montant de 30 000 \$, déposé par l'entreprise Services Environnementaux Richelieu pour l'achat des camions suivants :

Unité	Marque	Modèle	Année	No série
143	Freightline r	FL80	1999	1FVXJLBBHA25731
144	Freightline r	FL80	1999	1FVXJLBB6XHA25757

ATTENDU la recommandation du directeur transport et recyclage, monsieur Yves Groleau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PIERRE A. DUPONT**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de vendre à l'entreprise Services Environnementaux Richelieu, pour un montant total de 30 000 \$(taxes en sus) les camions Freightliner portant les numéros d'unité 143 et 144.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3502

**OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE
PELLE HYDRAULIQUE**

ATTENDU l'utilisation courante d'une pelle hydraulique lors des différents travaux effectués aux lieux d'enfouissement technique (LET) de Saint-Étienne-des-Grès et de Champlain;

ATTENDU l'ampleur des coûts d'entretien et de réparation qu'exige la pelle hydraulique (CAT 300) qu'utilise actuellement la Régie en raison de son usure;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que l'acquisition d'une pelle hydraulique est prévue au plan triennal d'immobilisation pour l'année 2009;

ATTENDU la résolution 2009-03-3411 autorisant le directeur Ingénierie et infrastructures, monsieur Jean-Olivier Chénier, à procéder à un appel d'offres public pour la fourniture d'une pelle hydraulique de catégorie 30-35 TM avec ses accessoires (godet à fossé, à excavation et peigne);

ATTENDU que le Ministère des Affaires Municipales des Régions et de l'Organisation du territoire a approuvé le 13 juillet 2009 le règlement d'emprunt 2009-02-92 aux fins de procéder à l'achat des équipements et véhicules nécessaires aux opérations d'enfouissement;

ATTENDU les soumissions déposées :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
Équipement SMS	331 852,50 \$
Équipement Sigma inc.	348 106,50 \$
Strongco	400 593,37 \$
Hewitt Équipement ltée	356 685,00 \$
Wajax	348 241,95 \$

ATTENDU les recommandations du directeur ingénierie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MARCEL MARCHAND**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR PIERRE A. DUPONT**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, et résolu d'octroyer le contrat de fourniture d'une pelle hydraulique au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Équipement SMS, pour une somme de 331 852,50 \$ (taxes incluses) selon les termes et spécification du cahier d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3503

**CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN PUIS DE
REMPACEMENT CRÉPINÉ**

ATTENDU que les installations de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie à Saint-Étienne-des-Grès ne sont pas desservies par un réseau d'eau;

ATTENDU qu'un des puits d'alimentation en eau doit être remplacé;

ATTENDU la disponibilité des foreurs de puits;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU l'offre de service de l'entreprise RJ Lévesque au montant de 22 005,00 \$ (taxes en sus);

ATTENDU la recommandation du directeur ingénierie et infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PAUL LABRANCHE**, Représentant de la MRC de Mékinac, appuyé par **MONSIEUR MARCEL MARCHAND**, Représentant de la MRC des Chenaux, et résolu d'octroyer le contrat de construction d'un puits de remplacement crépiné à l'entreprise RJ Lévesque pour un montant de 22 005,00 \$ (taxes en sus).

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3504

OCTROI DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UN SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT ET D'UN ÉCHANGEUR À TUBE POUR LA COMPRESSION DU BIOGAZ AU LET DE CHAMPLAIN

ATTENDU les modifications devant être apportées au système de gestion des biogaz au lieu d'enfouissement technique de Champlain pour respecter les normes en vigueur;

ATTENDU le processus d'appel d'offres auquel a participé la firme PROCD à titre de consultant pour la Régie;

ATTENDU les soumissions déposées pour chacun des lots:

Soumissionnaire	Prix (taxes en sus)		
	Lot 001 Système de refroidissement	Lot 002 Échangeur à tube	TOTAL Lots 001 et 002
SD Réfrigération	20 952,00 \$	16 411,00 \$	37 363,00 \$
Maxi-Énergie	Désisté	Désisté	Désisté
Trane	29 660,00 \$	10 745,00 \$	40 405,00 \$
Aubin Pélissier	Désisté	Désisté	Désisté

ATTENDU que l'échangeur à tube proposé par la compagnie Trane ne peut être utilisé avec le système de refroidissement offert par SD Réfrigération;

ATTENDU les recommandations du consultant au dossier la Firme PROCD et du directeur ingénierie et infrastructures;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR MARCEL MARCHAND**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'octroyer le contrat pour les lots 001 et 002 concernant respectivement la fourniture d'un système de refroidissement pour la compression du biogaz et d'un échangeur à tube à l'entreprise SD Réfrigération, pour une somme totale de 37 363,00 \$ (taxes en sus) selon les termes et spécifications du cahier d'appel d'offres.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3505

**APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET
L'INSTALLATION DE PANNEAUX DE CONTRÔLE DES
SURPRESSEURS DE BIOGAZ AU LET DE CHAMPLAIN**

ATTENDU les modifications devant être apportées au système de gestion des biogaz au lieu d'enfouissement technique de Champlain pour respecter les normes en vigueur;

ATTENDU la nécessité de mettre en place des panneaux de contrôle des surpresseurs de biogaz;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, appuyé par **MADAME LISE LANDRY**, Représentante de la Ville de Shawinigan, et résolu d'autoriser le directeur ingénierie et infrastructures à procéder à un appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation de panneaux de contrôle des surpresseurs de biogaz au LET de Champlain auprès des entreprises suivantes :

- Pro-Automation inc.;
- Filtrum construction inc.;
- Électro Beauce inc.;
- Automatisation Mauricie inc.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3506

**APPEL D'OFFRES POUR UN CONTRAT DE SERVICE
D'ÉLECTRICIEN ET DE FOURNITURE DE MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE**

ATTENDU les modifications devant être apportées au système de gestion des biogaz au lieu d'enfouissement technique de Champlain pour respecter les normes en vigueur;

ATTENDU que la mise en place des systèmes électriques nécessite le recours à un électricien;

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

ATTENDU que ce contrat de service inclut la fourniture de matériel électrique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PIERRE A. DUPONT**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu d'autoriser le directeur ingénierie et infrastructures à procéder à un appel d'offres par invitation pour la fourniture et l'installation de panneaux de contrôle des surpresseurs de biogaz au LET de Champlain auprès des entreprises suivantes :

- C.P.M.I.;
- R.G.F. Électrique inc.;
- Les entreprises Val Mauricie électrique inc.;
- R. Beaudoin électrique.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3507

**PROLONGATION DU CONTRAT DE TRANSPORT POUR LE
CENTRE DE TRANSFERT DE SHERBROOKE**

ATTENDU la résolution 2008-05-3134 octroyant le contrat de transport des matières du centre de transfert de Sherbrooke à l'entreprise Déménagement Valois inc. pour une période d'un an avec une option de prolongation d'une seconde année;

ATTENDU que le contrat initial arrive à terme;

ATTENDU la recommandation du directeur transport et recyclage, monsieur Yves Groleau, de recourir à l'option de prolongation d'un an;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **MONSIEUR PIERRE A. DUPONT**, Représentant de la Ville de Trois-Rivières, appuyé par **MONSIEUR CLAUDE BOULANGER**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu que la Régie des gestion des matières résiduelles de la Mauricie se prévale de l'option de prolongation d'un an prévue au contrat avec l'entreprise Déménagement Valois inc pour le transport des matières provenant du centre de transfert de Sherbrooke.

Adoptée à l'unanimité

Rés.: 2009-07-3508

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

INIT. PRÉS.

**PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉGIE DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

INIT. SEC.

Il est proposé par **MONSIEUR MARCEL MARCHAND**, Représentant de la MRC des Chenaux, appuyé par **MONSIEUR ROBERT LANDRY**, Représentant de la MRC de Maskinongé, et résolu de lever l'assemblée à vingt heures trente minutes (20 h 30).

Adoptée à l'unanimité

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE